



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Alcoolisme

Question écrite n° 50500

### Texte de la question

M. Gerard Cornu attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur les difficultés rencontrées par de nombreux dirigeants de clubs de football régionaux. L'équilibre financier desdits clubs s'avère de plus en plus précaire du fait de l'application de certaines dispositions normatives dont la « Loi Evin ». Actuellement, si leurs recettes hors TVA n'excèdent pas la somme de 100 000 francs, ils sont dispensés de plein droit de ladite taxe. Afin de faciliter l'apport de ressources publicitaires aux associations sportives soumises au régime de la loi de 1901, il semblerait souhaitable que cette limite soit modifiée dans le sens d'une augmentation de ce plafond. Cela contribuerait à redonner au football régional, dynamisme et essor et permettrait de sauver de nombreux clubs. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures en ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cornu Gérard](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50500

**Rubrique :** Santé publique

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 1997, page 1842